

Communiqué de presse

Agir pour la tranquillité des locataires Hlm !

X février 2021

Afin de lutter contre l'occupation abusive des parties communes de certains de leurs immeubles, les bailleurs sociaux de l'Isère déploient un dispositif de "Tranquillité Résidentielle", 6 jours sur 7, de 17h00 à 23h00. En partenariat avec les acteurs de la sécurité et de la tranquillité, ce dispositif a vocation à améliorer le cadre de vie des locataires.

Le droit de jouir d'un logement dans un environnement tranquille et sûr est une dimension essentielle du vivre ensemble. Ce droit à la tranquillité nécessite une mobilisation de tous.

L'objectif du dispositif de tranquillité résidentielle est de compléter la présence de personnels de proximité du bailleur social en soirée sur les résidences qui le nécessitent. Il s'agit en effet de limiter les rassemblements abusifs et les nuisances qui en découlent en s'appuyant sur des rappels au règlement intérieur et, le cas échéant, sur les forces de l'ordre dans le cadre prévu par la loi. Les sites ciblés sont les plus problématiques avec une volonté de reconquête pour améliorer sensiblement le cadre de vie des locataires concernés.

Ce dispositif n'a de sens que s'il s'inscrit dans le cadre d'une politique globale où chaque acteur doit jouer pleinement son rôle. C'est pourquoi aux côtés des bailleurs sociaux, la métropole, les communes concernées et l'État ont décidé de soutenir financièrement le dispositif et sont pleinement impliqués dans les actions conduites sur le terrain. Les locataires peuvent également signaler des faits qu'ils constatent dans les parties communes de leurs logements.

C'est une condition nécessaire pour améliorer la sécurité et la tranquillité des lieux, et faire cesser les rassemblements illicites, sources de difficultés quotidiennes pour les habitants.

LE DISPOSITIF DE TRANQUILLITE RESIDENTIELLE

- *Mis en place à l'initiative de 6 bailleurs sociaux membres d'Absise : Actis, Alpes Isère Habitat, Grenoble Habitat, LPV, Pluralis et la SDH.*
- *Des agents qui interviennent sur une cinquantaine d'adresses ciblées de 17h à 23h tous les soirs du lundi au samedi.*
- *8 communes concernées : Domène, Échirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, Le Pont-de-Claix, Saint-Martin-d'Hères et Saint-Martin-le-Vinoux.*